



# Restauration de la continuité écologique au « Pont du Guily »

Le 30 décembre 2021  
Réunion annuelle de la CAMAB

18/01/2022



# Le contexte





# Contexte historique

- ▶ En 1870, l'Etat cède **l'anse du Guily** sur environ 20 hectares,
- ▶ Construction d'une **digue insubmersible**,
- ▶ Cette digue doit **servir de passage au public**.



Carte de l'état-major (1820-1866)





## La Digue

- ▶ Construite en 1870, elle ferme l'anse du Belon,
- ▶ Depuis un décret de 1899, elle constitue la **limite transversale de la mer** (limite du domaine public maritime).





## Contexte historique : les usages

- ▶▶ Activités **agricoles** jusqu'aux années 70,
- ▶▶ Activités d'**hôtellerie-restauration** aujourd'hui.





# La route départementale

- ▶▶ Elargie en 1968, la route devient la RD 24,
- ▶▶ L'emprise de **la digue devient la propriété du Département.**





## Le pont du Guily

Vue aval



Vue amont



- ▶ Ouvrage hydraulique avec **5 clapets à marée** en bois qui se ferment à marée montante,
- ▶ **L'ouvrage empêche le fonctionnement naturel de l'anse** et entraîne :
  - *une accumulation de sédiments en amont de l'ouvrage,*
  - *Un blocage de la remontée des poissons migrateurs tel que le saumon.*





## Mise en conformité de l'ouvrage

- ▶ Au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, le Belon est un **cours d'eau classé sur la liste 2** de l'arrêté du 10 juillet 2012,
- ▶ Le Département a **l'obligation réglementaire**, de mettre l'ouvrage en conformité pour la continuité écologique,
- ▶ En 2017, la Direction des routes (DRID) a fait réaliser une étude par le bureau d'étude DCI environnement,
- ▶ Un scénario d'aménagement : **retirer un clapet à marée de façon permanente.**



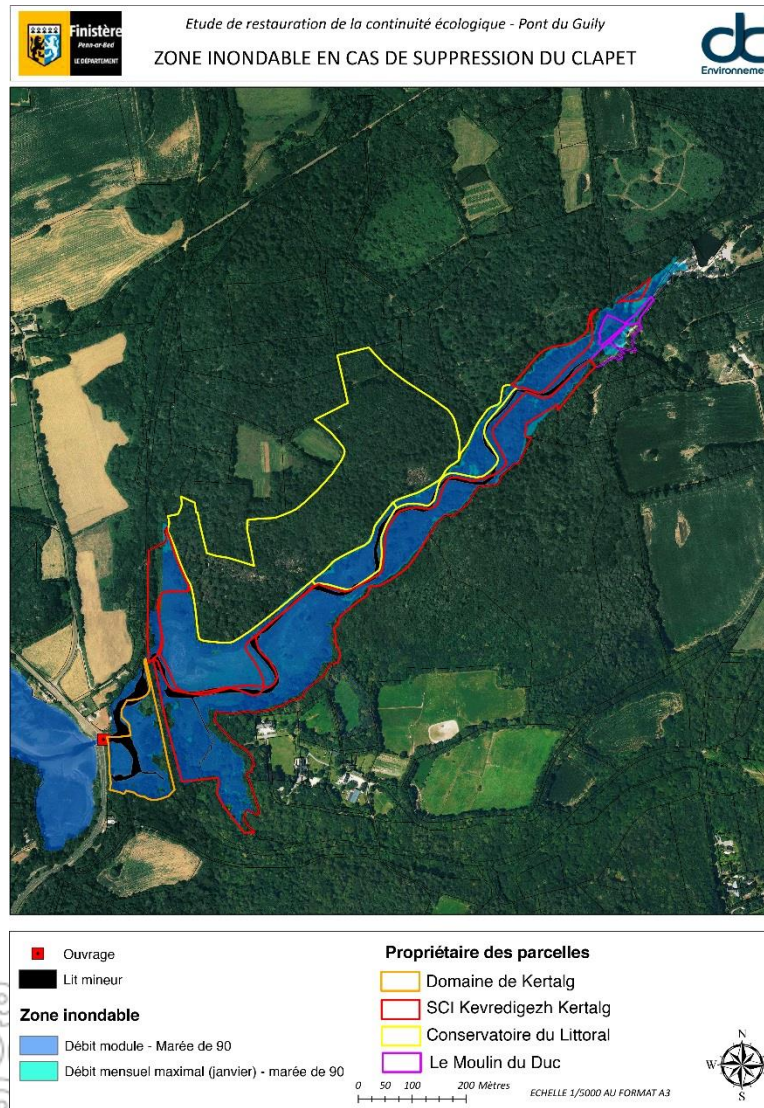




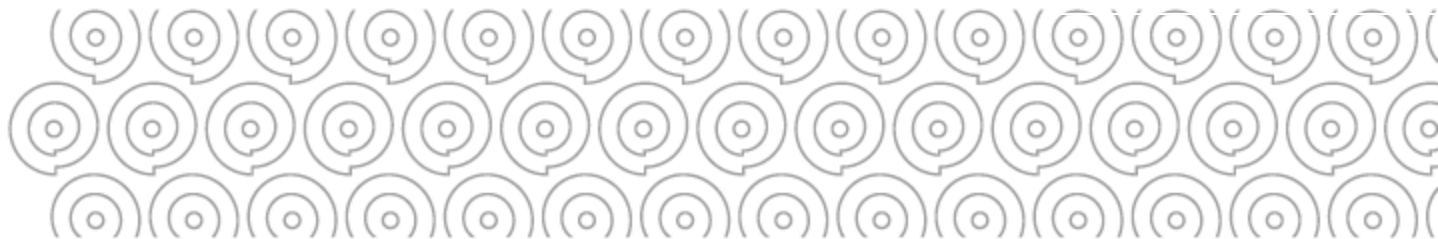
## Conséquence du scénario

- ▶ Zone d'influence directe de l'ouvrage : **14 parcelles, 3 propriétaires concernés,**
- ▶ **Réunion de concertation** organisée en décembre 2018 avec les services de l'État, les riverains et les élus locaux...
- ▶ **Forte opposition des riverains** à l'ouverture permanente des clapets

▶ Proposition d'une phase d'expérimentation pour **tester le scénario.**



# L'expérimentation 2019-2021





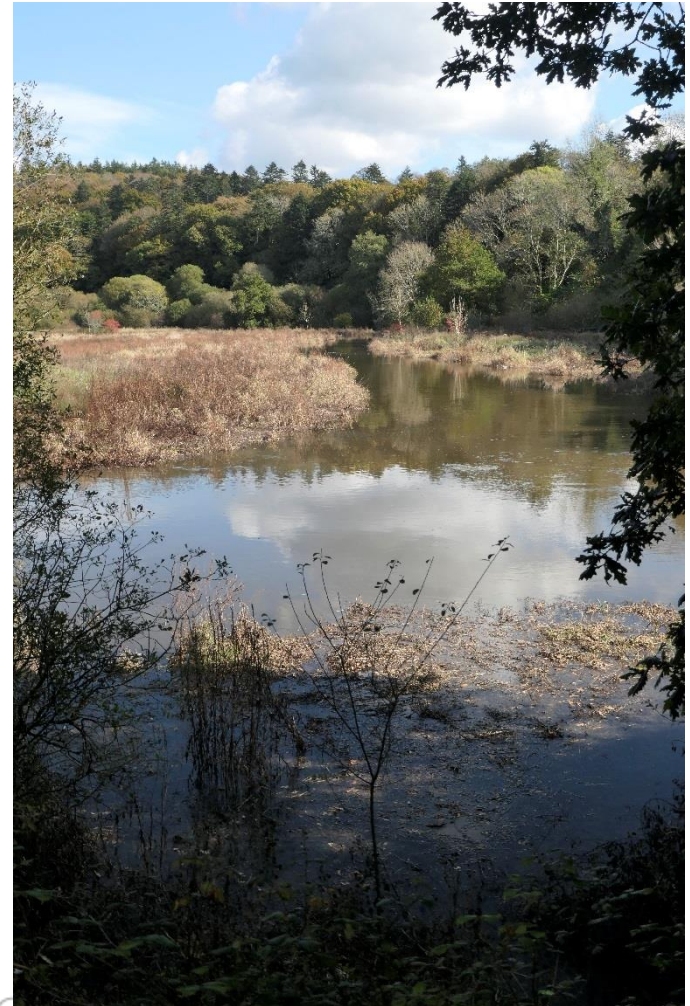
# Le protocole de l'expérimentation

## Objectifs de l'expérimentation :

- ▶▶ **tester l'acceptabilité du scénario** proposé par l'étude et constater le niveau d'enneigement des parcelles,
- ▶▶ **repréciser la modélisation** de l'étude de DCI,
- ▶▶ voir l'impact pour des coefficients de marée  $>$  à 100.

## Le protocole proposé :

- ▶▶ **ouverture de deux clapets de façon temporaire,**
- ▶▶ **captations par drone** (photos et vidéos),
- ▶▶ **réunions de suivi** sur le terrain.



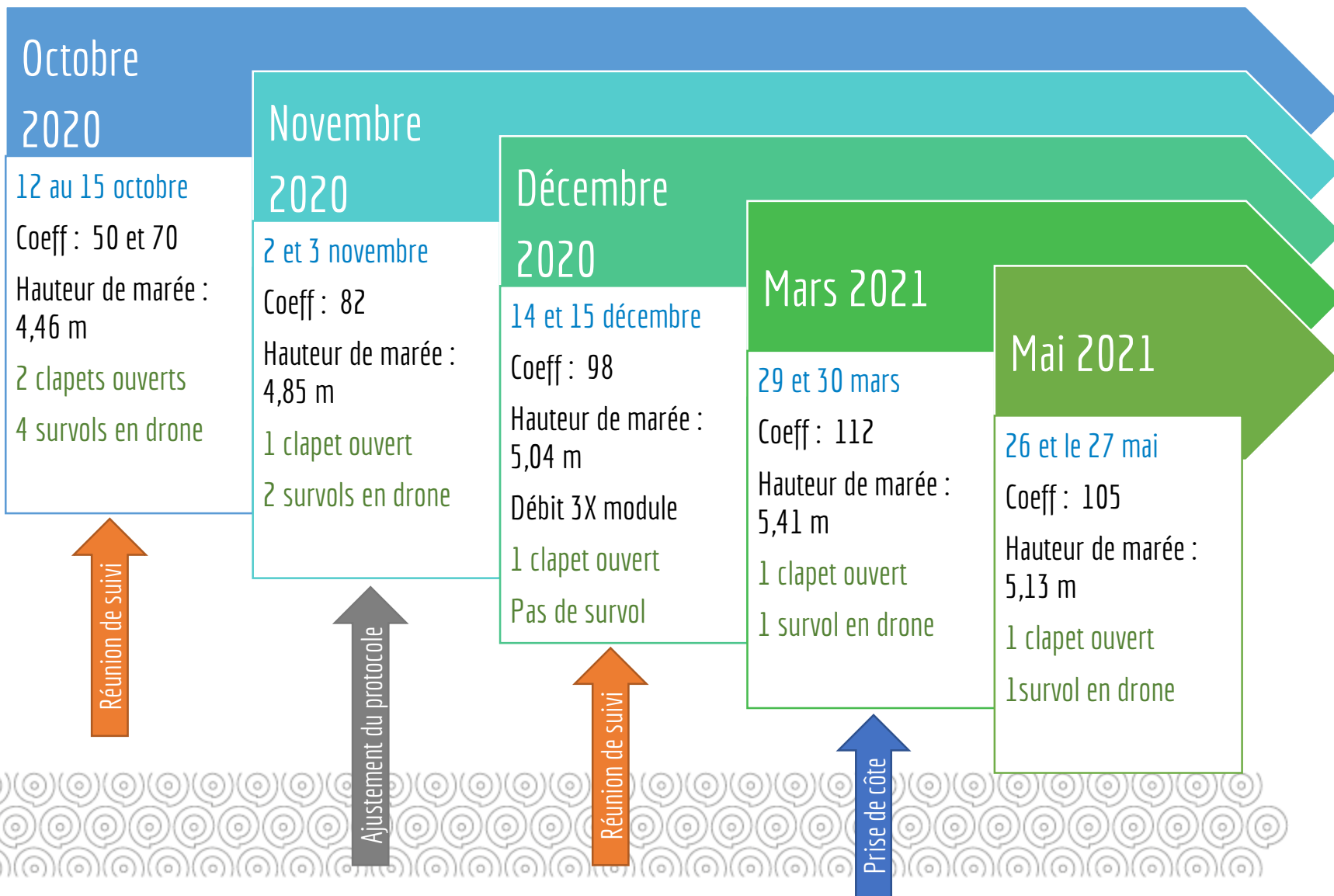
## ● Le système d'ouverture

- ▶ Septembre 2020 : mise en place d'un dispositif d'ouverture pour sécuriser et faciliter l'intervention des agents du Département.

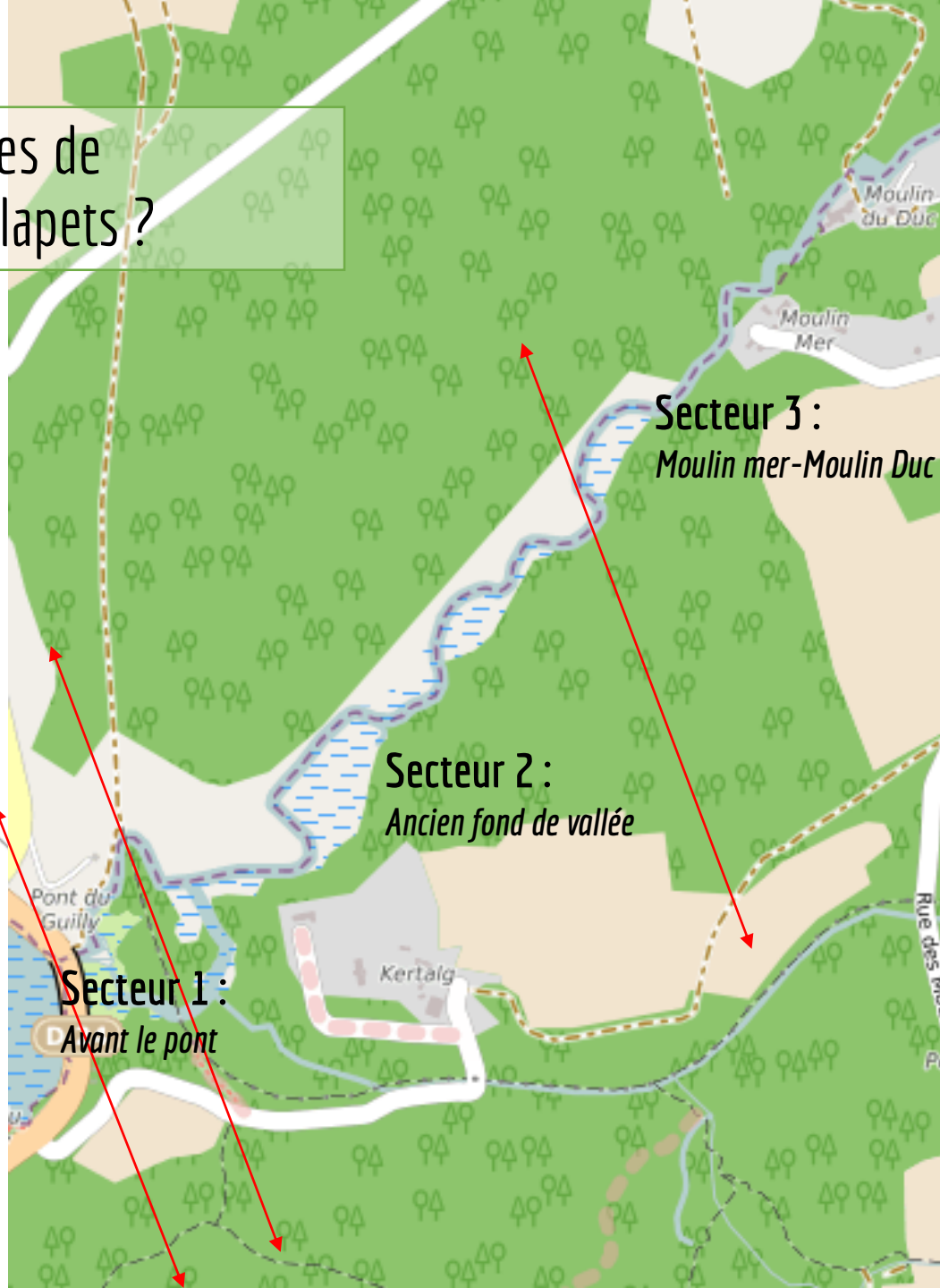


*Intervention sur l'ouvrage par les agents du centre d'exploitation de Pont-Avèn*

# Les phases d'ouvertures



Quelles incidences de l'ouverture des clapets ?





Secteur en amont  
immédiat du pont





► Secteur en amont immédiat du pont de la RD24 (environ 140 m), soumis à l'influence des marées, le lit est élargi, fort envasement, végétation composée de mégaphorbiaies et arbustes.





►► Secteur qui s'inonde rapidement à marée montante lorsque les clapets sont ouverts avec un impact visuel assez fort.

Mai 2021 /clapet ouvert/coeff 105



► Il n'a pas été observé d'inondation des habitations ou de la route



# Secteur central en fond de vallée





►► Sur le secteur central en fond de vallée, le lit du cours d'eau est rétréci et son faciès est lentique, avec quelques zones de radiers. Il présente un linéaire méandriforme sur cette portion. Des milieux humides bordent également cette partie.

29 mars 2021 à 16h clapet fermé



18h20 : clapet ouvert (coeff 112)



29 mars 2021 à 16h clapet fermé



18h20 : clapet ouvert (coeff 112)





Secteur le plus en amont  
(Moulin mer/Moulin Duc)





►► Secteur avec beaucoup de boisements, peu de visibilité sur le cours d'eau, influence plus faible de la marée.





- ▶▶ En raison de la végétation, il est difficile notamment du côté du moulin mer, de se rendre compte précisément des surfaces ennoyées.
- ▶▶ Prises de cotes en amont de moulin mer en mars 2021 par la DDTM et l'OFB.

## Clapets du Guily fermés

## Un des 5 clapets du Guily ouvert

Point de mesure n°1 – Aval immédiat du vannage de décharge du moulin mer



30/03/21 – 18h15.  
Cote ligne d'eau pré-seuil : 25,8  
Cote ligne d'eau aval pré-seuil : 34,1 (Chute 0,83m)



29/03/21 – 17h50 – coeff 111 Pleine mer.  
Cote ligne d'eau pré-seuil : 26,6  
Cote ligne d'eau aval pré-seuil : 30,8 (Chute 0,42m)

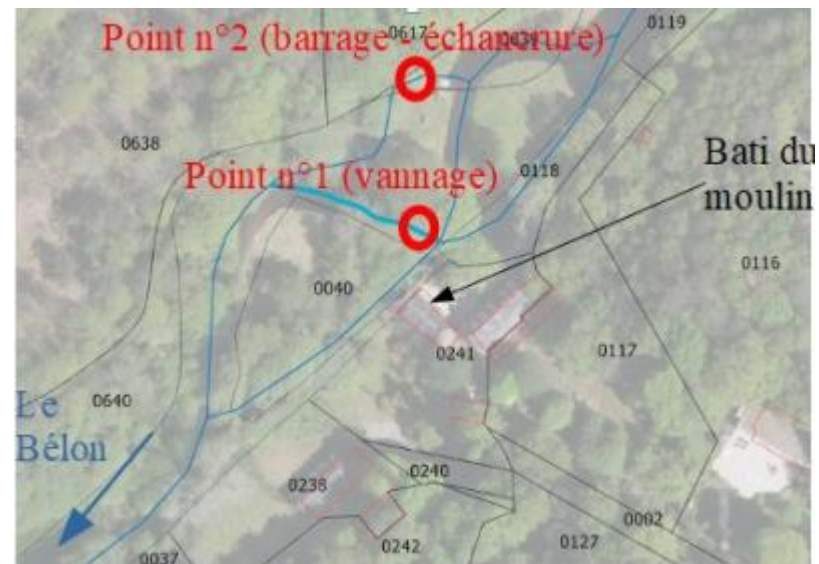
Point de mesure n°2 – Aval immédiat de l'échancrure du barrage du moulin mer



30/03/21 – 18h13  
Cote ligne d'eau retenue : 23,5  
Cote ligne d'eau aval retenue : 35 (Chute 1,1m)



29/03/21 – 18h45 – coeff 111 – pleine mer  
Cote ligne d'eau retenue : 23,2  
Cote ligne d'eau aval retenue : 30,6 (Chute 0,74m)



- ▶ Prise de mesures à clapet ouvert le lundi 29/03/2021 entre 17h45 et 18h30 par les agents de la DDTM et de l'OFB,
- ▶ **Constat** : augmentation niveau d'eau de 40 cm lors de la marée haute du soir du 29/03/21 + 30 cm d'après le propriétaire à pleine mer du 30/03/21 **donc élévation du niveau d'eau d'environ 70 cm au moulin mer** mais sans impact sur les bâtis.

# ● Conclusion et suite

## Conclusion de l'expérimentation :

- ▶▶ La zone inondable correspond à **l'amont du pont et à l'ancien fond de vallée,**
- ▶▶ **Pas d'inondation des bâtiments** lors des forts coeff de marée,
- ▶▶ Les débits hivernaux du Belon sont aussi à prendre en compte (fort débit entre décembre et février et plus faible entre mars et novembre),
- ▶▶ L'efficacité de l'ouverture d'un seul clapet pour la remontée des poissons migrateurs n'a pu être vérifiée car les temps d'ouverture n'étaient pas assez longs.



# ● Conclusion et suite

## Pour la suite :

- ▶▶ Réunion de restitution des résultats de l'expérimentation aux riverains et élus locaux le 23/11/2021,
- ▶▶ **Accord des riverains pour débiter une deuxième phase d'expérimentation** en laissant un clapet ouvert sur des périodes plus longues notamment pour voir l'impact sur la remontée des poissons migrateurs,
- ▶▶ Un **nouveau protocole sera proposé en 2022** en concertation avec l'OFB, la DDTM, les riverains et les élus locaux.





Merci pour votre écoute

